



## PV du Conseil Municipal du 21/06/2024

Nom	Présent
BERRICHILLO William	X
BRESSANELLI Gaelle	X
MARTINS David	Pouvoir à D Martini
MORCEAU Michèle	Pouvoir à G Bressanelli
DELOMME Christian	X
MARTINI Dominique	X
LOUREIRO Anne	X
MASSON Dominique	absent
GRAZIANI Christine	X
FAVRE Patrick	Pouvoir à W Berrichillo
DUPERRIER Joëlle	X
CLOUP Philippe	Pouvoir à A Loureiro
LUTJENS Élise	absent
JACQUIN Thierry	Pouvoir à C Delomme
FERREIRA Gaëlle	X
CORDIN Sébastien	absent
FISCHER Catherine	X
PASSIER Alain	X
GAY Simon	Pouvoir à A Passier

**Secrétaire de séance : Dominique MARTINI**

**10 présents, 6 pouvoirs**

Heure de début : 20h30

William Berrichillo a pris la décision d'inscrire la commune dans le nouveau marché de restauration de la CCPL, qui démarrera en octobre, suite à l'AO.

Remise des plis le 5 août.

Le marché sera attribué en septembre.

### **1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations, sachant que pour un certain nombre d'entre elles, un complément pourra être attribué pour tenir compte de l'évolution de leurs besoins dans le cadre de leurs objectifs :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant en Euros</b>
ASCM	1 000,00
BIBLIOTHEQUE MONTGRAVIERS	2 500,00
BIELLES DE FONTENAY	100,00
CAP SUR LE JEU	800,00
COMITE DES FETES	1 400,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	200,00
CROIX ROUGE	150,00
ECHIQUIER DU MONT COURONNE	350,00
FANFARONS	1 200,00
FNACA	250,00
FOOTBALL CLUB 3 VALLEES	800,00
GROUPEMENT LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	125,00
LES P'TITS LOUPS	150,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	150,00
LOISIRS ET CULTURE	500,00
MAISON DE LA MUSIQUE	1 200,00
MARCHE NATURE ET BIEN ETRE	100,00
TAEKWONDO	750,00
TENNIS CLUB	1 500,00
USEP	270,00
VITA GYM	1 000,00
YOGA CLUB	250,00
<b>Total</b>	<b>14 745,00</b>

La dépense résultant de la présente sera imputée au budget communal de l'exercice 2024 à l'article 65748.

Il est précisé lors du Conseil Municipal que l'attribution des subventions se fera en 2 temps à partir de l'an prochain, du fait de la grande variabilité des dates des AG des associations, qui ne permet pas toujours de bien estimer leurs besoins et projets pour l'année en cours.

Alain Passier et Michèle Morceau ne participeront pas au vote, faisant partie d'une association.

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal valide à la majorité le montant des subventions

## **2 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

Le Conseil Départemental de l'Essonne souhaite ventiler aux communes essonniennes les crédits liés aux amendes de police.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Départemental souhaite connaître les projets de la commune en matière d'aménagement de voirie afin d'attribuer tout ou partie du coût sous forme de subvention.

Monsieur le Maire propose dans ce cadre la création de plateaux surélevés sur la D27 sur le tronçon traversant le quartier de la Belle Etoile, afin de le sécuriser : demande de subvention pour 4 plateaux, sachant que les dos d'âne et les coussins berlinois vont bientôt être interdits par l'Europe.

Plateau : surélévation de 10 m de long, minimum. Coût moyen de 35 000 €

Nous attendons le retour du département, ne sachant pas encore ce qui sera accepté, en termes de nombre et de positionnement de ces plateaux et quel sera le montant de la subvention.

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

### **3 OUVERTURE ET ORGANISATION D'UNE CONSULTATION DES ELECTEURS DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET N°1**

---

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'il a été adopté le 4 octobre 2023 l'engagement de la procédure de déclaration de projet n°1 emportant compatibilité du PLU afin de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble d'une emprise de 2,7 hectares, située en limite de bourg, au droit de la rue de Courson, dans la continuité du lotissement des Grands Réages (nord de l'allée de la Butte Blanche).

Ce projet d'aménagement a suscité un questionnement réel de la part des habitants du lotissement des Grands Réages, au point qu'une réunion d'information à destination de l'ensemble des habitants de la commune s'est tenue le 15 mars 2024. Près de 250 personnes se sont présentées à cette réunion.

Devant l'intérêt porté à ce projet d'aménagement, monsieur le Maire indique qu'il souhaite organiser une consultation de l'ensemble des électeurs de la commune portant sur la question suivante :

« Voulez-vous que le projet d'aménagement situé dans la continuité du lotissement des Grands Réages (nord de l'allée de la Butte Blanche) se réalise ? : OUI – NON »

Compte tenu de la dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par Monsieur le Président de la République, des élections législatives ont été fixées les 30 juin et 7 juillet 2024.

Dans ces conditions, la date initialement prévue au 29 juin pour la consultation ne peut pas être maintenue. Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de convoquer les électeurs à voter sur cette question le 28 septembre 2024.

Pour rappel :

Après dépouillement des votes, le résultat sera communiqué sachant que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

Un nouveau conseil municipal sera ensuite convoqué dans la quinzaine suivant le dépouillement pour donner suite au projet d'aménagement en fonction du résultat de la consultation.

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

#### Information :

Une subvention de 30% du projet de vidéo surveillance a été accordée.

Nous pouvons dès à présent commencer les travaux

**Fin du Conseil Municipal à 20h55**

